



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix novembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 19 août 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D-3-5-5-185

OBJET : MODIFICATION DE TARIF BOUTIQUE OFFICE DE
TOURISME DES DEUX RIVES 2022
LIVRE DE PIERRE GARRIGOU GRANDCHAMP

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à Francine FILLATRE), BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphane, Madame LE CORRE Christiane (pouvoir donné à Jean Paul TERRENNE), Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Jean DUPUY

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Monsieur Olivier RENAUD a été désigné secrétaire de séance

2022D-3-5-5-185

**OBJET : MODIFICATION DE TARIF BOUTIQUE OFFICE DE TOURISME DES
DEUX RIVES 2022
LIVRE DE PIERRE GARRIGOU GRANDCHAMP**

L'objectif de la boutique de l'Office de Tourisme a pour but d'être une vitrine de promotion des produits du terroir et des produits dérivés représentant le territoire.

La paroisse de Valence d'Agen vient de sortir sous la plume de **Pierre Garrigou Grandchamp** un livre retraçant l'histoire de l'église d'Auvillar suite à son entière restauration.

Il est proposé à la Communauté de Communes des Deux Rives de l'acheter à 8 € et de le revendre 10 €.

Un achat par tranche de 10 ouvrages sera réalisé jusqu'à épuisement du stock et renouvelé au fur à mesure des ventes.

En conséquence, le Président propose :

- d'approuver ma proposition d'achat de cet ouvrage à 8 € et de le revendre en boutique de l'office de tourisme à 10 €,
- de l'autoriser ou son représentant, à signer toutes pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver ma proposition d'achat de cet ouvrage à 8 € et de le revendre en boutique de l'office de tourisme à 10 €,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 10 novembre 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 14 novembre 2022

Le secrétaire de séance désigné
Maire d'AUVILLAR

Le Président de la Communauté de Le Maire
Communes des Deux Rives


Olivier RENAUD


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES


Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Affiché sur le panneau des annonces légales le

24 NOV. 2022

24 NOV. 2022

AR Préfecture

MODIFICATION DE TARIF BOUTIQUE OFFICE DE TOURISME DES DEUX RIVES 2022 LIVRE DE PIERRE GARRIGOU GRANDCHAMP

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20221110-
2022D_3_5_5_185-DE

Numéro d'acte : 2022D_3_5_5_185

Date de décision : 10/11/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 3-5-5-0-0 (Domaine et patrimoine / Autres
actes de gestion du domaine public / autres)

Fichier acte : 2022D-3-5-5-185 MODIFICATION TARIF
BOUTIQUE OTI 2022 LIVRE PIERRE
GARRIGOU GRANCHAMP .pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 24/11/2022 14:46:04

Date de réception de l'AR : 24/11/2022 14:46:26